

Les présentes Conditions Générales de vente (« **CGV** ») ont pour objet de définir (i) les conditions dans lesquelles la Société Lefebvre Dalloz Logiciels (« **LDL** ») consent au client, acheteur professionnel, personne physique ou morale (« **Client** ») une licence d'utilisation du logiciel « **AUDITSOFT PREMIER** » (« **Logiciel** ») et (ii) les modalités d'utilisation dudit Logiciel.

LDL est un fournisseur d'applications logicielles permettant, à partir de l'import de données comptables et sociales d'une entreprise, de mettre en place et d'organiser des missions d'audit.

Toute Commande du Client et/ou toute utilisation du Logiciel, emporte(nt) (i) l'adhésion, exprès et sans réserve du Client aux CGV et aux conditions générales d'utilisation (« **CGU** ») rattachées au Logiciel ainsi que (ii) le respect des obligations lui incombant, le Client reconnaissant en avoir parfaitement pris connaissance et les accepter. On entend par « **Commande** », toute Commande de Logiciel reçue par LDL, formalisée par un devis signé.

L'application de toutes autres conditions générales d'achat/de vente, de conditions ou dispositions particulières, relatives au Logiciel ou dispositions qui seraient indiquées dans tout autre document transmis par le Client, est exclue.

1. OBJET

1.1. LDL consent au Client, qui accepte un droit d'utilisation personnel et non exclusif du Logiciel, pour la durée de la souscription, pour un nombre d'Utilisateurs et pour les éventuels options et services associés « **Abonnement** », et d'accès au Logiciel tels que précisés dans le devis et dans les conditions définies ci-après.

1.2. Le Client confirme avoir lu et compris l'intégralité des présentes avant toute utilisation du Logiciel, s'engage à les respecter et se porte fort de leur respect par les Utilisateurs.

1.3. Le Client certifie s'engager dans le cadre d'une activité professionnelle et reconnait par conséquent, que les dispositions du Code de la consommation applicables aux contrats conclus avec tout consommateur, ne lui sont pas applicables.

2. DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule au sein des CGV tels que définis au présent article, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est conférée ci-après :

« **Administrateur** » désigne la personne physique ou morale qui souscrit un droit d'accès, active le Logiciel, crée les comptes Utilisateurs et assume la responsabilité des paiements relatifs au Logiciel.

« **Donnée(s)** » désigne toute information, publication et plus généralement, toute donnée enregistrée dans les bases informatiques du Client, objet des CGV, pouvant être introduites et modifiées uniquement par les Utilisateurs. Les Données stockées dans le Logiciel par le Client sont diverses et comprennent des données à caractère personnel.

« **Identifiant** » ou « **login** » désigne l'adresse de courrier électronique de l'Utilisateur permettant d'accéder à son compte personnel.

« **Licence** » désigne la concession du droit d'utilisation du Logiciel AUDITSOFT au profit du Client.

« **Logiciel** » désigne l'application logicielle AUDITSOFT PREMIER et ses fonctions opérationnelles. Les options ainsi que les services associés, afférents au Logiciel sont décrits à la suite des CGV.

« **Partie(s)** » désigne le Client et LDL, pris individuellement ou collectivement.

« **Service** » désigne le service d'assistance technique associé au Logiciel mise à disposition du Client et/ou des Utilisateurs du Logiciel.

« **Utilisateur** » désigne toute personne physique, Client ou préposé, salarié, représentant, etc. placée sous la responsabilité du Client, disposant d'un accès au Logiciel et d'un compte Utilisateur par le biais de l'Abonnement souscrit par le Client.

3. DESCRIPTION DU SERVICES

3.1. Description du Logiciel souscrit

LDL met à disposition du Client, les fonctionnalités offertes par le Logiciel installé sur les postes de travail du Client et/ou des Utilisateurs du Client selon les modalités décrites dans le guide d'installation fourni par LDL.

3.2. Mode et gestion d'accès

L'activation et l'utilisation du Logiciel suppose une identification via une connexion internet. L'Administrateur et/ou les Administrateurs désignés par le Client et les Utilisateurs sont seuls, habilités à recevoir des liens de connexion et d'activation du Logiciel conformément aux CGV.

Il appartient aux Administrateurs désignés par le Client d'inscrire les autres Utilisateurs qui recevront par la suite, un lien d'activation de leur compte.

L'accès s'effectue au moyen des Identifiants du Client ou de ceux attribués à chaque Utilisateur, lors de chaque connexion au Logiciel.

Les Identifiants sont destinés à (i) réserver l'accès du Logiciel aux Utilisateurs et aux Administrateurs désignés par le Client, (ii) à protéger l'intégrité et la disponibilité du

Logiciel, ainsi qu'à (iii) protéger l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client.

3.3. Mise à jour

Les mises à jour s'effectuent à la discrétion de LDL, en fonction de (i) l'actualité législative, jurisprudentielle et/ou doctrinale ou (ii) des évolutions techniques. Lorsqu'une mise à jour doit être téléchargée et/ou installée, le Client en est informé par courriel et/ou directement lors de la connexion au Logiciel, et devra y procéder sans délai.

3.5. Assistance technique

La souscription à l'Abonnement comprend un accès au Service. Ce Service n'a pas pour vocation à former à l'utilisation du Logiciel, mais a pour but d'assister le Client et/ou les Utilisateurs pour la résolution d'incidents que ces derniers devront décrire avec précision. Aucune assistance fournie par LDL dans le cadre de l'utilisation du Logiciel ne peut créer de garantie supplémentaire dans le cadre des présentes.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs, les conditions de paiement et les conditions d'Abonnement au Logiciel sont décrites au devis communiqué au Client.

4.1. Redevance

La redevance du Logiciel est indiquée dans le devis en euros et s'entend hors taxes et hors frais.

4.2. Variabilité

LDL se réserve le droit de demander à tout moment, au Client, qui l'accepte, de fournir toute précision sous trente (30) jours, sur son utilisation effective par rapport au périmètre de souscription de l'Abonnement. LDL se réserve le droit de réviser les conditions s'il apparaît que l'utilisation effective du Logiciel ne correspond pas au périmètre souscrit initialement.

4.3. Révision des prix

Les tarifs sont révisables annuellement à la hausse en fonction de l'évolution de l'indice SYNTEC suivant la formule :

$$P(t) = P(t-1) \times [S(t) / S(t-1)]$$

avec P(t) : redevance après révision ;

P(t-1) : redevance initiale ;

S(t) : Indice SYNTEC publié au mois de Mars de l'année N ;

S(t-1) : Indice SYNTEC de référence = indice SYNTEC publié au mois de Mars de l'année N-1.

Ou en appliquant une majoration de deux pourcent (2%) si l'évolution constatée de l'indice SYNTEC est inférieure.

4.4. Modalités de facturation

Les modalités de facturation du Logiciel, ainsi que celles des options et Service sont mentionnées au devis.

4.5. Modalités de règlement

4.5.1. Le règlement par le Client s'effectue principalement par prélèvement SEPA ou par tout autre moyen choisi par le Client et accepté par LDL. Hors renouvellement, le paiement s'effectue soit à réception de facture, soit à la date de la signature du devis/Commande du Logiciel.

4.5.2. En l'absence de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'émission du devis seront appliquées à compter du 1er jour de retard. En outre, le Client sera redevable de plein droit d'une indemnité de retard de paiement d'un montant de quarante (40) € pour frais de recouvrement. En cas de modification par décret desdits frais de recouvrement, ceux-ci s'appliqueront de plein droit. Par application des dispositions de l'article L 441-10 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité, à l'extinction de la plus ancienne des factures.

4.5.3. L'absence de règlement à l'échéance d'une facture entraîne, en outre, la suspension de l'exécution des obligations de LDL, notamment l'accès au Service jusqu'à apurement du compte, sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un quelconque avoir ou d'un éventuel remboursement.

4.5.4. En cas de retard de paiement supérieur à quatre-vingt-dix (90) jours, LDL se réserve le droit de résilier l'Abonnement, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

4.5.5. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à LDL court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

5. DUREE

5.1. La date d'effet de la Licence correspond à la date de l'enregistrement de la Commande par LDL, cet enregistrement générant l'envoi des Identifiants au Client.

5.2. En cas de souscription de Licences de Logiciel en cours d'année civile avant le 1^{er} juillet de l'année N, le prix de la redevance de la Licence sera calculé prorata temporis entre la date de souscription jusqu'au 31 décembre de l'année N de souscription.

5.3. En cas de souscription après le 1^{er} juillet de l'année N, la licence du Logiciel sera souscrite jusqu'au 31 décembre de l'année N+1 (« **Durée de souscription** »).

5.4. Le Client peut, sous réserve d'acceptation par LDL, souscrire un Abonnement au Logiciel pour une durée supérieure à la Durée de souscription décrite ci-dessus, la durée de l'Abonnement sera indiquée au devis.

5.5. Toute demande de modification du nombre d'Utilisateurs, pour la souscription d'Options ou de toute modification des conditions de l'Abonnement, pour une activation au 1^{er} janvier, doit être adressée à LDL avant le 15 Octobre de l'année N-1, à l'adresse indiquée au Devis ou factures.

6. LICENCE & DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. LDL est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, sur le Logiciel ainsi que toute documentation associée à cette application. Tous les titres et droits d'auteur relatifs au Logiciel (y compris, de manière non limitative, ceux afférents à toute image, photographie, animation, musique, tout élément vidéo ou sonore, tout texte, clipart, forme, et "applets" intégrés au Logiciel) sont détenus par LDL.

6.2. Les CGV ne confèrent aucun droit de propriété sur le Logiciel et/ou les options. La mise à disposition temporaire du Logiciel dans les conditions prévues aux CGV n'entraîne aucun transfert de droit, de quelque sorte que ce soit, au bénéfice du Client.

6.3. LDL concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Logiciel, pendant toute la durée de la souscription et pour le monde entier. La Licence est accordée au Client (i) pour la version du Logiciel disponible à la date de signature du devis ainsi que (ii) pour les mises à jour transmises par LDL au Client dans le cadre de l'exécution des CGV.

6.4. Le Client s'engage à n'utiliser le Logiciel uniquement que pour ses besoins professionnels, et conformément à la destination et à la documentation du Logiciel. En particulier, la Licence relative au Logiciel n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation dudit Logiciel, à l'exclusion de toute autre finalité.

6.5. Toute utilisation du Logiciel non expressément autorisée par LDL au titre des présentes est illicite. Le Client s'interdit donc de reproduire tout élément du Logiciel, ou toute documentation le concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

6.6. Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation du Logiciel, à titre gratuit ou onéreux
- toute forme d'utilisation du Logiciel de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation de services similaires, équivalents ou de substitution
- toute mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel au bénéfice d'un tiers, à titre gratuit ou onéreux, notamment par location, cession, prêt ou contrat d'infogérance
- tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur de LDL sur le Logiciel.

6.7. Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des CGV, à titre gratuit ou onéreux, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-Licence ou de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

6.8. L'ensemble des sites web, programmes informatiques, logiciels, produits, éléments graphiques d'interface, logos, icônes et marques, identifiant le Logiciel ainsi que tout élément de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre des présentes - ou tout autre élément associé au Logiciel - est protégé par le droit d'auteur et/ou par le droit protégeant les bases de données au sens du code de la propriété intellectuelle français, et pour le monde entier.

6.9. Les Données téléchargées, transférées, éditées, publiquement ou non, traitées ou saisies par le Client dans le Logiciel restent la propriété exclusive de ce dernier. Le Client garantit détenir tous les droits requis pour l'exploitation de ces Données.

7. GARANTIES

LDL garantit la conformité du Logiciel à la documentation associée. LDL déclare et garantit qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de respecter les CGV et que le Logiciel n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Dans le cadre des CGV, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel « Données personnelles » et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « Règlement Général relatif à la Protection des Données » (RGPD), ainsi que la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dans sa dernière version en vigueur, dite « Loi Informatique et libertés », ainsi que toute disposition nationale et européenne applicable les complétant « Réglementation ».

Les termes commençant par une majuscule au sein du présent article ont le sens qui leur a été attribué par la Réglementation, à l'exception des termes qui sont définis dans les présentes.

Les Traitements de données à caractère personne hors exécution du Logiciel

Chaque Partie, en qualité de Responsable du traitement autonome, collecte et traite des données d'identité, telles que civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone des représentants et/ou préposés des Parties (« **Données de contact** ») pour les finalités suivantes : (i) la gestion de la relation d'affaires qui lie les Parties, y compris en matière administrative, de facturation et à des fins de communication sur les offres de Services et (ii) la conformité à toute exigence résultant de la loi, de la réglementation ou d'une autorité professionnelle à laquelle une des Parties serait soumise.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos sous-traitants, ainsi qu'aux sociétés du Groupe LEFEBVRE SARRUT conformément à la Politique de Confidentialité, disponible sur son site internet (« **Politique de Confidentialité** »).

Les Données de contact seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les durées de prescription applicables. Par ailleurs, chaque Personne Concernée peut, pour l'ensemble des Données de contact communiquées entre les Parties, la concernant, exercer directement ses droits auprès du Responsable du traitement de ses Données.

Coordonnées du Délégué à la Protection des Données : dpo_office@lefebvre-sarrut.eu

Les Traitements de données à caractère personne dans l'exécution du Logiciel

8.2 Le Client demeure seul responsable des Données saisies et utilisées au sein du Logiciel, et particulièrement des Données à caractère personnel pour lesquelles il lui incombe de respecter strictement les textes en vigueur et d'assumer toute conséquence en cas de contravention. A ce titre, le Client garantit LDL contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Logiciel. Le Client assume seul la sécurité des Données personnelles ; il mettra donc en œuvre les moyens techniques appropriés afin de garantir l'intégrité et la confidentialité de ces Données personnelles.

8.3. Lorsque le Client souscrit à une option supplémentaire, les conditions du présent article peuvent être complétées par les conditions spécifiques de ladite option.

9. GARANTIES

LDL garantit la conformité du Logiciel à la documentation associée. LDL déclare et garantit qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de respecter les CGV et que le Logiciel n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

10. RESPONSABILITÉ & FORCE MAJEURE

10.1. Le Client est seul responsable et seul propriétaire des Données et contenus diffusés et/ou téléchargés via le Logiciel et notamment de leur qualité, licéité, pertinence aux fins d'utilisation du Logiciel. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Logiciel. Il garantit que le contenu transféré vers ou géré par le Logiciel ne porte pas atteinte aux droits de tiers, ni ne viole de quelque manière que ce soit, la législation en vigueur.

10.2. Le Client reconnaît avoir les compétences lui donnant les moyens d'apprécier la portée exacte des caractéristiques du Logiciel et de son adéquation à l'usage auquel il est destiné et être seul responsable, en sa qualité de professionnel, du choix de ce Logiciel.

10.3. La responsabilité de LDL, dans le cas où elle serait retenue, se limitera au préjudice direct, à l'exclusion de tout préjudice indirect de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Logiciel ; étant entendu que le montant total des indemnités mises à la charge de LDL ne pourra excéder le montant maximum du prix payé par le Client au titre du Logiciel concerné au cours des douze (12) mois précédant la violation invoquée des CGV.

10.4. LDL ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de service de l'opérateur de communications électroniques et/ou du fournisseur d'électricité ou en cas de force majeure.

10.5. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la loi et la jurisprudence française. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée à une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause.

Toutefois, au-delà d'un délai de trente (30) jours calendaires d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de résilier de plein droit les CGV par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'autre partie.

10.6. La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

11. CONFIDENTIALITÉ

11.1. Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes.

11.2. Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

11.3. Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée de l'Abonnement et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de cinq (5) ans après le terme de la Licence.

12. NON RENOUVELLEMENT- RÉSILIATION & EFFETS

12.1. LDL se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès au Logiciel, sans délai, et de supprimer l'accès au Logiciel à un Client en cas de non-respect par lui de l'une des clauses des présentes, notamment en cas de défaut de paiement à échéance de l'une des factures ou de contestation relative aux Données.

12.2. Dans ce cas, LDL en informera l'Utilisateur et conservera l'intégralité des sommes déjà versées par ce dernier, sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, et ce sans préjudice de toute action en dommages-intérêts que LDL serait en droit de réclamer.

12.3. Toute demande de résiliation du Client devra être adressée au Service Administration des Ventes à l'adresse postale indiquée sur le devis et toute facture, par courrier recommandé avec accusé de réception trois (3) mois avant la date de fin d'Abonnement (cachet de la poste faisant foi).

12.4. La fin de l'Abonnement au Logiciel entraîne une indisponibilité de l'accès au Logiciel et aux données stockées dans le Logiciel et ouvre l'application de l'article ci-après « Restitution ».

12.5. En complément, sur demande du Client formulée et avant l'expiration de l'Abonnement, LDL lui communiquera la procédure à suivre afin qu'il puisse récupérer ses propres Données enregistrées et sauvegardées.

13. RESTITUTION

13.1. En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, Le Logiciel passe en mode « lecture seule », le Client disposera alors d'un droit de visualisation des dossiers via le Logiciel lui permettant d'extraire ses Données.

13.2. En cas de cessation du contrat, OPPUS détruira les données de ses infrastructures informatiques quatre-vingt-dix (90) jours après la date de cessation de l'utilisation du Logiciel.

14. CONFORMITE

14.1. LDL s'engage, pendant toute la durée du Service à se conformer à la législation fiscale, sociale, et à être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales. LDL s'interdit de recourir au travail dissimulé, conformément aux articles L.8221-1 et suivants du Code du travail. Plus généralement, LDL s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans ce code et à ne pas recourir à des sous-traitants ne respectant pas ces obligations.

14.2. Le Groupe LEFEBVRE SARRUT, auquel appartient LDL, a établi un Code éthique (« Code éthique ») auquel LDL s'est engagé à se conformer. Le Code éthique est communicable au Client à sa demande. Le Code éthique décrit les exigences minimales auxquelles LDL, ses prestataires et sous-traitants doivent se conformer en matière d'intégrité et de comportement professionnel dans le cadre de leurs activités.

14.3. LDL s'engage, tant pour lui-même que pour ses sous-traitants, ses représentants et son personnel, pendant toute la durée des CGV, à respecter les dispositions légales, notamment la loi du 9 décembre 2016 n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II », et réglementaires qui lui sont applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ainsi que les réglementations internationales y afférentes.

15. DISPOSITIONS GENERALES

15.1. Les CGV sont consultables en ligne et modifiables à tout moment à la discrétion de LDL. Les CGV applicables sont jointes au devis ou à la proposition commerciale.

15.2. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de l'ensemble des CGV.

15.3. Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

15.4. Toute référence du nom de LDL par le Client sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit de LDL. LDL est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques et/ou logos du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

15.5. LDL est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations, objets des CGV. LDL demeure responsable, vis-à-vis du Client, de ses sous-traitants.

15.6. Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

15.7. Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

15.8. LDL est autorisé à céder ou transférer le contrat de prestations de Service à toute filiale du Groupe LEFEBVRE SARRUT auquel il appartient, au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

15.9. Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

16. NOTIFICATION - DIFFERENDS - JURIDICTION

16.1. Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête du devis et toute facture. Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.

16.2. Toute notification doit être adressée à LDL dont l'adresse postale est mentionnée au devis et toute facture.

16.3. En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner une personne de sa société dûment habilitée à la représenter et à prendre des décisions l'engageant. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

16.4. Les CGV sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

OPTIONS

Afin d'activer des fonctionnalités supplémentaires, le Client pourra souscrire, en plus de son Abonnement, aux options décrites ci-après :

OPTION 1 – Auditsoft Premier Serveur

L'option AUDITSOFT PREMIER SERVEUR donne au Client ainsi qu'à ses Utilisateurs, un droit d'accéder à un espace permettant la synchronisation des données entre les divers postes de travail du Client et la gestion des accès des Utilisateurs aux missions.

OPTION 2 – Auditsoft Anywhere

L'option d'AUDITSOFT ANYWHERE désigne un espace « Cloud » de synchronisation des Données entre les divers postes de travail du Client, permettant à ce dernier de bénéficier de plusieurs fonctionnalités supplémentaires notamment la circualisation des documents, la mise à disposition d'un bureau drive, un module SGA ainsi qu'une gestion avancée des droits d'Utilisateurs.

2.1. Description de l'option ANYWHERE :

2.1.1. En souscrivant à l'option ANYWHERE, le Client peut bénéficier d'un système de jeton ANYWHERE. Ces jetons sont vendus par lot de dix (10) et chaque jeton ouvre droit aux avantages cumulatifs ci-après :

- l'ouverture d'un dossier (i) à une entité auditée par le Client dans le cadre de l'audit des comptes sociaux ou (ii) à une entité auditée dans le cadre de l'audit de comptes consolidés (filiale, établissement et consolidante),

- un maximum de six (6) missions de commissariat aux comptes correspondant à six (6) exercices comptables (exercice trimestriel, semestriel, annuel... clôturé ou non),
- un espace maximum de six (6) Go.

Ainsi, en souscrivant à dix (10) jetons, le Client pourra utiliser (i) dix (10) dossiers, et (ii) soixante (60) missions, peu importe à quel dossier ces missions sont attribuées, et (iii) 60 Go, et ce peu importe le poids de chaque mission.

Dès lors qu'un des avantages ci-dessus est atteint, aucun autre avantage ne pourra être utilisé au titre de l'option AUDITSOFT ANYWHERE.

2.1.2. En outre, le Client consent que :

- la taille des téléchargements par missions est limitée à 2,5 fois la taille totale de la mission sur l'espace « Cloud »
- le nombre de synchronisations est limité à vingt (20) par tranche de vingt-quatre (24) heures, par mission et par poste connecté à AUDITSOFT ANYWHERE
- le nombre de destruction – par poste - sur l'espace « Cloud » est limité au nombre total de missions par année civile
- le nombre de téléchargement de dossier – par poste - est limité à dix (10) par année civile.

2.2. Disponibilité et Hébergement

Le Client aura accès à ses Données en mode « Cloud » en principe 7 jours/7 et 24 heures/24 sauf cas de force majeure, d'opérations de maintenance, pannes éventuelles, affectant LDL et/ou son hébergeur.

En outre, l'accès à ses Données pourra être suspendu, sans préavis, tous les jours entre 00H00 et 06h00 pour des opérations de maintenance et de mise à jour.

L'hébergement de cet espace est réalisé par des tiers hébergeurs dont les serveurs sont situés en Union Européenne. Cet espace se situant dans un environnement sécurisé est accessible en ligne via internet par une connexion authentifiée. Les Données du Client sont protégées par le Logiciel en lui-même et par les tiers hébergeurs.

2.3. Fin de l'Abonnement

A l'expiration de l'Abonnement optionnel, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à cesser toute utilisation (i) de l'espace « Cloud » et (ii), dans un délai de dix (10) jours ouvrables, de la documentation associée, toute copie de celle-ci ainsi que toute information confidentielle de LDL en sa possession. Les Données sur l'espace « Cloud » d'AUDITSOFT ANYWHERE peuvent être conservées pendant un délai maximum de deux (2) mois calendaires.

2.4. Traitement des données personnelles par LDL en sa qualité de Sous-Traitant

En complément de l'Article 8 des CGV, l'utilisation du Logiciel par le Client en mode « Cloud » implique que LDL effectue pour le compte du Client des opérations de Traitement de Données personnelles ; LDL agit en qualité de Sous-traitant (« ST ») et le Client a la qualité de Responsable de traitement (« RT »), étant précisé que le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via le Logiciel dans le cadre des CGV.

Les opérations réalisées par le ST sur les Données personnelles sont la consultation, le stockage, la mise à disposition et la modification éventuelle de Données personnelles.

Les Finalités du traitement de Données personnelles effectuées par LDL sont le contrôle de l'usage du nombre de missions stockées afin de contrôler la consommation des ressources par rapport au coût de la Licence et la gestion des droits et synchronisation des missions actives sur le Cloud.

A titre accessoire, LDL peut utiliser des données agrégées et couvertes par l'anonymat pour suivre les statistiques quant à l'utilisation des modules fonctionnels, identifier les tendances métier, contribuer à la conception d'améliorations futures du Logiciel, et garantir l'efficacité et la sécurité des solutions qu'il développe.

Les Données personnelles susceptibles d'être traitées sont les suivantes :

- Données des Utilisateurs ; Identifiant et adresse courriel ; données de suivi des missions et statistiques ;
- Données des personnes concernées par le Traitement (clients finaux) : identité, coordonnées, informations professionnelles, données financières et bancaire, rémunération, données de gestion des organismes sociaux.

2.5. Obligations de LDL

LDL a désigné un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse : dpo_office@lefebvre-sarrut.eu

En sa qualité de ST, LDL s'engage à :

- traiter les Données personnelles uniquement pour la ou les seule(s) Finalité(s) qui fait/ont l'objet des CGV ;
- traiter les Données personnelles conformément aux instructions écrites du RT ;
- signaler au Client toute instruction de ce dernier qui semblerait illicite à LDL au regard de la Réglementation ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles visant à préserver la confidentialité des Données personnelles ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles en vertu des CGV :
 - o s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - o reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données personnelles ;
 - o prennent en compte, s'agissant d'outils, produits, applications logicielles ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- tenir par écrit un Registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client qui précise pour chaque traitement opéré, les mentions requises par le RGPD ;
- au terme d'une durée de cinq (5) ans à compter de la fin des CGV, sauf disposition légale particulière justifiant une durée supérieure, à procéder à la restitution ou à la destruction des Données personnelles ainsi qu'à la destruction de toutes copies existantes dans ses systèmes d'information.

LDL s'engage à apporter son aide au Client :

- pour s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées ;
- pour la réalisation, le cas échéant, d'analyses d'impact relative à la protection des Données personnelles ;
- pour la réalisation, le cas échéant, de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

LDL notifiera au Client toute Violation de Données personnelles dans un délai maximum de deux (2) jours après en avoir pris connaissance, par courrier électronique à l'adresse communiquée par le Client ; cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette Violation de Données personnelles à l'autorité de contrôle compétente.

LDL est autorisé à sous-traiter auprès d'un tiers, d'une part, l'hébergement de l'application AUDITSOFT et, d'autre part, les services de maintenance applicative. Les Sous-traitants ultérieurs de LDL sont tenus de respecter les obligations des CGV pour le compte et selon les instructions du Responsable de traitement. Il appartient à LDL de s'assurer que ses Sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément à la Réglementation.

2.6. Obligations du Client

Pour l'exécution des CGV, le Client garantit à LDL qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent en sa qualité de RT et qu'il a notamment informé les Personnes concernées de l'usage qui est fait de leurs Données personnelles au moment de la collecte de ces Données. Le Client garantit ainsi LDL contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une Personne concernée dont les Données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Logiciel.

Le Client met uniquement à la disposition de LDL les Données personnelles strictement nécessaires à la réalisation des services contractuels incombant à LDL et déclare qu'il a procédé à leur collecte de façon strictement conforme à la Réglementation.

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données personnelles, ainsi que tous autres données et contenus, qu'il renseigne dans l'application AUDITSOFT aux fins d'utilisation du Logiciel. LDL dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données personnelles et/ou des données et contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client. Le Client garantit LDL à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via le Logiciel.

2.7. Sécurité des Données

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données personnelles.

LDL s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données personnelles contenues dans le Logiciel. LDL mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher les accès ou utilisations frauduleuses des Données personnelles et à prévenir les pertes ou altérations de ces Données. Ces mesures sont décrites dans un plan d'assurance sécurité, communicable sur demande du Client.

LDL s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation du Logiciel, en tenant compte des protocoles, conformément aux usages en la matière.

LDL a mis en place des contrôles efficaces de protection contre l'accès physique et électronique non autorisé aux systèmes d'exploitation et aux applications de LDL, ainsi qu'aux renseignements confidentiels des Clients afin de procurer une assurance raisonnable que l'accès aux systèmes et aux Données personnelles est limité aux personnes autorisées.

2.8. Maintenance

2.8.1. Maintenance préventive

LDL procédera à des opérations de maintenance pour appliquer des améliorations et des mises à jour du Logiciel ou de l'infrastructure.

Lorsqu'elles peuvent affecter la disponibilité et la performance du Logiciel, les opérations de maintenance préventive sont planifiées et annoncées dans des délais dépendant de l'urgence de l'opération.

Les opérations de maintenance préventive seront notifiées au Client au moins cinq (5) jours ouvrés à l'avance.

2.8.2. Maintenance corrective

Les opérations de maintenance corrective sont déclenchées sur l'apparition d'un incident identifié par le système de supervision de LDL ou déclaré par un Utilisateur au service support (Cf. article 3.5 des CGV « Assistance techniques »).

L'engagement de maintenance corrective est mesuré selon les niveaux de criticité et de rétablissement de service selon les modalités décrites en Annexe 1.

2.8.3. Maintenance évolutive

Les opérations de maintenance évolutive sont menées pour apporter des enrichissements aux fonctionnalités et performances offertes par le Logiciel.

LDL demeure libre de décider de la fréquence des opérations de maintenance évolutive. Elles seront effectuées dans la mesure du possible en dehors des heures ouvrées. Pour accompagner les Utilisateurs et ne pas perturber leur activité, les mises à jour seront accompagnées d'une communication adaptée à l'impact de la modification.

LDL garantit que les mises à niveau et nouvelles versions du Logiciel n'entraîneront aucune régression du Logiciel en termes de performances et de fonctionnalités.

OPTION 3 – Assistance et conseil

Cette Option consiste à procurer une assistance au Client dans la mise en œuvre des services acquis auprès de LDL.

A cet effet, LDL apporte son savoir-faire, son expertise, ses méthodes et ses connaissances par l'intervention de son personnel ou non, son encadrement et/ou le cas échéant par l'utilisation de ses matériels.

Sous réserve du paiement par le Client des montants qui sont dus à LDL, le Client acquerra au fur et à mesure de leur réalisation la propriété exclusive de l'intégralité

des droits de propriété intellectuelle résultant des livrables et documents produits dans le cadre de l'exécution de l'Option à destination du Client. LDL cède au Client tous les droits patrimoniaux de propriété intellectuelle et ce, pour le monde entier et pour toute la durée de protection de ces réalisations telle que cette durée est prévue pour la législation applicable sur le territoire concerné aux fins d'utilisations, d'exploitation et de commercialisation.

ANNEXE 2 - PREREQUIS

AUDITSOFT PREMIER :

- Processeur : 2 GHz ou supérieur
- Mémoire vive : 8 Go minimum - Définition écran : 1280 x 800 conseillé
- Espace disque minimum : 100 Go
- Systèmes d'exploitation pris en charge : Windows® 10 ou versions ultérieures
- Architectures prises en charge : x86 (32 bits), x64 (64 bits)
- Applications : Internet Explorer 11 et suivants ou autre navigateur équivalent, Word et Excel sous Office 2013 (Office 2016 conseillé) et suivants, Adobe® Reader® 9 ou logiciel équivalent.

AUDITSOFT PREMIER SERVEUR :

- Processeur : 2 GHz ou supérieur
- Mémoire vive : 3 Go minimum
- Espace disque disponible : 100Go
- Systèmes d'exploitation pris en charge : Windows® Serveur 2008 R2 SP1, 2012,2012 R2, 2016 ou versions ultérieures
- Architectures prises en charge : x86 (32 bits), x64 (64 bits)

AUDITSOFT ANYWHERE :

- Processeur : 2 GHz ou supérieur
- Mémoire vive : 3 Go minimum
- Espace disque disponible : 70 Go
- Systèmes d'exploitation pris en charge : Windows® 7, Windows® 8.1, Windows® 10 ou versions ultérieures.
- Architectures prises en charge : x86 (32 bits), x64 (64 bits)